

ACCeS : adhésion de la chaîne AB1

Le groupe AB rejoint l'ACCeS via l'adhésion de la chaîne AB1, a annoncé l'association des chaînes conventionnées éditrices de services, vendredi 8 décembre au lendemain de son assemblée générale. « La composition de l'association reflète la diversité du paysage des chaînes thématiques :

chaînes indépendantes, filiales de grands groupes audiovisuels ou multimédias, chaînes liées à un distributeur », souligne l'association qui compte désormais **35 chaînes**.

Propriété du groupe Mediawan, AB compte un portefeuille de 19 chaînes. ■

PLFR 2017 : amendement pour élargir l'assiette de l'IFER au câble

Les députés ont adopté vendredi 8 décembre, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2017, un amendement (n° 380) visant à réviser l'assiette sur laquelle repose la partie fixe de l'imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux (IFER), dont le produit est destiné aux collectivités et qui ne couvre jusqu'à présent que la partie cuivre. « Or, on utilise aujourd'hui des technologies

diverses pour transférer les données : le cuivre, le câble, la fibre », a observé le député LREM Eric Bothorel, qui présentait cet amendement. La mesure tend à élargir l'assiette de perception de cet impôt, ce qui concernera essentiellement le câble mais pas la fibre, dont les installations seront exonérées pour les trois prochaines années. Elle devrait permettre de recueillir **25 millions d'euros de recettes supplémentaires**. ■

Conseil national du numérique (CNNum) : publication au JO du décret élargissant son champ de compétences

Le décret du 8 décembre 2017 élargissant les missions du Conseil national du numérique (CNNum) est paru dimanche 10 décembre au Journal officiel. Le texte confie au CNNum une mission de conseil et de soutien au gouvernement pour les questions relevant de son champ de compétences. « Il modernise sa composition et son fonctionnement, en adoptant une formation unique intégrant l'ensemble des expertises nécessaires », est-il précisé.

Selon le décret, le CNNum a désormais pour mission « d'informer et de conseiller le gouvernement dans l'élaboration, la conduite et l'évaluation des politiques et de l'action publiques », de « contribuer à l'élaboration des positions de la France aux niveaux européen et international ». Il conserve sa mission qui consiste à « formuler de manière indépendante et de rendre publics des avis et des recommandations » sur les questions relatives à l'impact du numérique sur la société et sur l'économie.

Le Conseil reste composé de **30 membres**. Ces personnalités sont désignées en raison de leurs compétences et de leur

expérience dans le domaine de la transition numérique : 10 sont issues du secteur économique et 10 du secteur académique, les 10 autres étant impliquées dans le développement du numérique aux niveaux local, national ou européen, ou concernées par ses effets.

Les membres du CNNum sont nommés par arrêté du Premier ministre, sur proposition du ministre chargé du Numérique, pour une durée de deux ans. Leur mandat est renouvelable et ils exercent leurs fonctions à titre bénévole. Le président est nommé parmi eux pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois. Le Conseil adresse chaque année un rapport d'activité au président de la République, au Premier ministre et au ministre chargé du Numérique.

Ses nouveaux membres seront présentés ce lundi 11 décembre à l'occasion d'une conférence de presse en présence de Mounir Mahjoubi, secrétaire d'Etat chargé du Numérique et ancien président du CNNum, et de Marie Ekeland, sa nouvelle présidente (lire ci-dessous). ■

Conseil national du numérique (CNNum) : présentation des nouveaux membres ce lundi 11 décembre

Mounir Mahjoubi, secrétaire d'Etat chargé du Numérique, ancien président du Conseil national du numérique (CNNum), et Marie Ekeland, nouvelle présidente, tiendront, ce lundi 11 décembre, une conférence de presse à 10h30 dans les nouveaux locaux du Conseil. A cette occasion, seront présentés les nouveaux membres du Conseil ainsi que les missions renforcées qui seront désormais les siennes, a annoncé l'organisation vendredi 8 décembre. Rappelons que les trois vice-présidents du CNNum, Guy Mamou-Mani, Sophie Pène et Amal Taleb, ont démissionné ces dernières semaines.

Mounir Mahjoubi, qui avait rejoint le mouvement En Marche ! de l'actuel président de la République, Emmanuel Macron, en janvier dernier, avait laissé la présidence du CNNum vacante

pendant plusieurs mois. Le 16 octobre dernier, il annonçait la nomination à ce poste de Marie Ekeland, 42 ans, membre de l'organisation depuis février 2016 (notre édition du 17 octobre). Experte en capital-risque, elle a exercé neuf ans pour le fonds Elaia Partners et a cofondé en 2015 le fonds d'investissement Daphni.

Depuis 2011, le CNNum formule de manière indépendante des avis et des recommandations sur toute question relative à l'impact du numérique sur la société et sur l'économie. Aujourd'hui, le gouvernement a souhaité donner une nouvelle impulsion à cet organisme essentiel dans l'éclairage de l'action publique sur les sujets numériques.

L'organisation est désormais située au 6, rue Louise-Weiss, Paris 13e – Bâtiment Condorcet. ■



TOUT SAVOIR SUR L'AUDIOVISUEL ?

Facile avec la recherche par mots-clés dans tous les Satellifax !

www.satellifax.com